



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU - WISSEMBOURG
COMMUNE DE MOTHERN 67470

17, Rue de la Mairie
Téléphone : 03 88 54 60 22

mairie@mothern.fr - www.commune-mothern.eu

Mothern, le 23 janvier 2023

AFFICHAGE

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mardi 31 janvier 2023 à 19h15
à la salle polyvalente – 51 route du Rhin– 67470 Mothern
(Grande salle de musique)

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022
3. Talus communal de la rue du Kabach (côté pair) : Problématique de sécurité et études à réaliser
Intervenants : M. HELMSTETTER du Bureau d'études ARTELIA
Mme DEBONNET de FONDASOL
4. Personnel communal :
 - a) Création de poste pour accroissement saisonnier d'activité pour l'année 2023
 - b) Création de poste pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2023
5. Communauté de Communes de la Plaine du Rhin :
 - a) Retrait de la délibération n° 4a du 15 novembre 2022 Instituant le reversement obligatoire de la part communale taxe d'aménagement
 - b) Demande de fonds de concours pour des travaux d'éclairage public (Rue du Chêne, route de Seltz, rue de la Mairie, rue de la Paix)
 - c) Compte-rendu du rapport d'activités 2021
6. Renouvellement de lampadaires Rue du Chêne : Convention à signer avec Electricité de Strasbourg pour des Certificats d'Economie d'Energie
7. SMICTOM : Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022
8. Ecole de Musique de l'Alsace du Nord (EMAN) : Demande de subvention pour l'achat d'un photocopieur
9. Carnaval de Mothern 2023 :
 - a) Demande de subvention pour la prise en charge de bonbons par le Comité des Fêtes de Mothern :
 - b) Demande de participation au nettoyage des rues après la cavalcade par le Comité des Fêtes de Mothern
 - c) Soutien de la Commune par la mise à disposition de la salle polyvalente à tarif réduit pour les bals carnavalesques
10. Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre des délégations

Diverses communications

La réunion du Conseil Municipal ne se tiendra pas à la Mairie mais à la salle polyvalente en raison du projet de reconstruction d'une nouvelle mairie.

Le Maire, Isabelle SCHMALTZ



Date de mise en ligne sur le site internet de la commune : 23 janvier 2023